



*Date de dépôt : 17 octobre 2022*

## **Rapport**

**de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de résolution de Pierre Nicollier, Pierre Conne, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Souheil Sayegh, Daniel Sormanni, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Nicolas Clémence, Grégoire Carasso pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre**

*Rapport de Grégoire Carasso (page 3)*

## **Proposition de résolution (973-B)**

### **pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le plan directeur cantonal 2030 « Genève envie », et sa fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;
- le plan directeur communal de la Ville de Genève « Genève 2020 » et son projet localisé « PL1 Jonction » ;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve) ;
- le projet de délibération de la Ville de Genève relatif à l'aménagement de la pointe de la zone comprise entre le pont de Sous-Terre et la pointe de la Jonction ;
- la motion 2213 « Pour un parc public à la pointe de la Jonction » adoptée par le Grand Conseil en 2017 ;
- les étés caniculaires qui poussent la population du canton à rechercher la fraîcheur des cours d'eau,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant de réaliser un projet d'aménagement pour l'accès au Rhône en aval du pont de Sous-Terre, le long de la pointe de la Jonction, en collaboration avec la Ville de Genève ;
- et plus particulièrement
- à faciliter l'installation ou la prolongation de pontons le long des berges ;
  - à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve (notamment Badi) ;
  - à soutenir la mise en place d'un système d'information des changements de débit du fleuve ;
  - à étudier la mise en place d'un pont pédestre en aval du pont de Sous-Terre ;
  - à s'assurer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, qu'un concept de sécurité tienne compte de l'augmentation de la fréquentation sur le site (secteur délimité et contrôlé).

## Rapport de Grégoire Carasso

La commission d'aménagement (ci-après la commission) a dans un premier temps étudié la proposition de résolution 973 durant l'automne 2021, ainsi que le retrace fidèlement le rapport de M<sup>me</sup> Gavilanes du 8 février 2022 (R 973-A<sup>1</sup>). Lors de la session du Grand Conseil du 20 mai 2022, une majorité de la plénière a souhaité compléter les travaux de la commission sur l'objet avec les éclairages de l'office cantonal de l'eau. L'audition du service d'incendie et de secours sera également décidée. Ce rapport porte donc sur cette deuxième phase d'études (séance du 24 août 2022) et sur le compromis finalement réalisé au sein de la commission (séance du 7 septembre 2022), sous la présidence de M. Stéphane Florey. Les procès-verbaux ont été rédigés par M<sup>me</sup> Garance Sallin que nous remercions pour l'excellence de son travail.

### **Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat (DT), et de M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau (OCEau)**

M. Hodgers remercie le parlement pour ce renvoi en commission. Globalement, le Conseil d'Etat soutient cette résolution, mais a quelques réserves et interrogations sur la finesse des invites, notamment relativement à la gestion, en partie prise en charge par la Ville.

M. Mulhauser indique qu'il a pu présenter quelques éléments au Conseil municipal de la Ville de Genève et qu'il était important de pouvoir les présenter également aux députés cantonaux. La proposition faite à travers cette résolution, notamment le plan qu'on trouve en annexe de celle-ci, n'est pas la première proposition qui se fait pour améliorer l'aménagement du sentier des Saules. Un plan, développé en 2016, avait été autorisé par les services de l'Etat et reprend en grande partie le dessin qui accompagne la résolution. En cours de procédure, il avait été adapté suite à des discussions avec les riverains, car il posait un certain nombre de problèmes aux droits des lofts qui donnent sur le sentier. Ce dossier avait ensuite été contesté auprès du tribunal. Il précise, car cela manque au rapport sur la résolution, que le tribunal avait dit que la planification qui permettait d'affecter l'aménagement était insuffisante, et que la concertation avec les riverains était également insuffisante. Ensuite, le temps a passé, la Ville a aussi vu son projet d'aménagement des quais refusé par le tribunal.

Ville et canton ont donc décidé ensemble de voir dans quelle mesure, notamment en lien avec le réaménagement du parc de la Jonction, ils pouvaient

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R00973A.pdf>

développer un aménagement intelligent sur le sentier des Saules. La Ville développe tout un travail permettant de réaliser les deux éléments jugés insuffisants par le tribunal : une concertation avec les associations de quartier et les riverains, et un concours pour choisir une série de mandataires qui sont en train de développer un projet. Ce projet va dans le sens de l'invite de la résolution. Ils en sont au stade de dessin d'un avant-projet avec les mandataires. Dans le cadre de cette coordination, ils tiennent compte de toutes les critiques qui ont été faites au projet précédent et cherchent à gêner le moins possible les riverains. Demander un nouveau crédit d'étude pour développer un nouveau projet ne paraissait pas très cohérent, notamment dans l'usage des deniers publics et dans la confusion que cela amènerait aux mandataires qui travaillent déjà sur un projet. Il leur annonce aujourd'hui que la coordination a lieu et les services de l'Etat sont concernés : l'OCBA, car il y a une logique de revente d'une parcelle, et l'OU et l'OCEau, car il faut savoir à travers quel instrument on va affecter les aménagements. Il est prévu un plan de site. Celui-ci est mené par le service de l'urbanisme de la Ville de Genève en coordination avec un collaborateur de l'OU. Un plan de site prend du temps à être élaboré, de l'ordre de deux ans. Sur le plan de la sécurité enfin, il signale que les SIG ont mené des actions durant l'été, avec notamment un système permettant d'avertir sur les variations du débit du fleuve.

M. Hodgers indique que le canton a eu des discussions et débats avec la Ville sur la question de la mise en place d'un pont pédestre. Il est évident que cet éventuel pont pédestre serait un pont municipal. Le canton le faciliterait, mais c'est à la Ville de déterminer si elle souhaite faire un pont ou non. Il suggérerait de remplacer dans l'invite le terme « à faciliter », qui engagerait le canton sur une infrastructure communale et qui pourrait permettre à la Ville de lui demander d'en payer la moitié, par « à étudier » ou par un verbe plus léger et moins engageant, permettant d'approfondir la question avec la Ville sans indiquer que le canton est dans une logique de vouloir absolument ce pont pédestre. Il propose donc l'amendement suivant à la dernière invite : « à étudier la mise en place d'un pont pédestre en aval du pont de Sous-Terre ».

Un député S estime qu'il est intéressant d'entendre le conseiller d'Etat et l'OCEau sur cet objet ; il relève toutefois que les auditions de la commission ont été systématiquement faites sous le regard des représentants du département ; s'il y avait eu un enjeu pour le département, il aurait été signalé et on aurait pu éviter ce nouvel aller-retour plénière-commission... A l'évidence, sur le fond, il n'y a aucun problème.

Un député PLR demande à quoi ils font référence au sujet de la mesure faite par les SIG. L'Office fédéral de l'environnement fait déjà une mesure. M. Hodgers répond qu'il s'agit de la communiquer aux gens. M. Mulhauser

explique qu'ils ont réfléchi quant à la manière de communiquer : ils ont pensé à mettre de la couleur, comme au bord des océans. La question était de savoir, si les SIG se trompent dans l'annonce qu'ils font, avec un possible léger décalage, quelle était la responsabilité engagée en cas de noyade. Ils ont opté pour cette solution avec un écran. Pédagogiquement, il n'est pas certain qu'ils aient trouvé la bonne solution, mais c'est ce qui est testé en ce moment. Le député PLR estime que les données devraient être au niveau du pont, pour les gens qui font la descente. Il ne voit pas l'utilité d'avoir un écran au sentier des Saules que les gens découvrent par hasard en revenant. M. Mulhauser répond qu'il trouve aussi qu'il manque quelque chose de plus explicite. Ils ont demandé aux SIG qu'il y ait une information sur les variations de débit. Il faut éviter le cas de figure suivant : une personne vient en matinée au bord de l'eau avec un enfant, qui peut se baigner sans difficulté à ce moment-là, et quand ils reviennent l'après-midi, l'enfant pense qu'il est en sécurité alors qu'il y a cinquante centimètres de plus. Ils ont réfléchi s'il était important de communiquer aux gens la vitesse du courant ou l'évolution de la hauteur. Cela est compliqué, car un cours d'eau n'est pas linéaire : il frotte différemment sur les bords, donc les courants varient, ainsi que les hauteurs d'eau. Il n'est pas évident de trouver la bonne annonce. Le Grand Conseil avait une fois proposé un avertisseur sonore, mais cela pose certains problèmes. Ils cherchent encore la meilleure solution.

Le député PLR estime que, si leur idée est d'éviter une responsabilité quelconque dans l'affaire, cela n'a pas grand sens. Il ne voit pas comment ils pourraient se dédouaner de la responsabilité sans encadrer l'aménagement de la rive. L'écran qui a été installé n'apporte pas grand-chose à ce niveau-là ; il estime que l'on peut faire mieux. M. Hodgers observe qu'il y a une sorte de paradoxe : plus on aménage pour prévenir, plus on est responsable en cas de problème. C'est comme au pont de Sous-Terre : il est interdit de plonger. Il y a des accidents, mais on ne se retourne jamais contre l'Etat. Il y a quelque chose d'assez hypocrite : on sait que beaucoup de gens plongent tout le temps, mais personne n'intervient. Le député PLR pense qu'il est plus intelligent d'aménager et d'assumer que c'est un espace de la ville intéressant pour l'ensemble des citoyens, en particulier dans les conditions actuelles. Il est mieux d'avoir un aménagement qui permet aux gens de plonger ou descendre dans l'eau, plutôt que d'avoir un entre-deux comme actuellement.

Un député S indique qu'il a pu constater que la plupart des gens ne comprennent pas l'information sur le panneau qui a été installé, mais cela suscite un questionnement. Auparavant, personne ne connaissait la référence

de l'OFEV<sup>2</sup>, mais aujourd'hui, la plupart des gens ont le graphique de l'OFEV sous les yeux au moment de faire la descente. Sa seule explication pour cela est que l'interrogation suscitée par le panneau les amène à consulter ces données.

Une députée MCG évoque le système de planches blanches et rouges qui informent tout de suite du niveau de l'eau et demande s'ils y ont pensé. M. Mulhauser répond par l'affirmative. Il en faudrait plusieurs, car les niveaux varient en fonction du coefficient de frottement des rives. Toutefois, plus on aménage, plus il faut faire attention à ce que l'aménagement n'engendre pas des dangers supplémentaires.

Un député Vert considère qu'on ne peut pas rechercher un risque zéro sur ce fleuve, mais ce n'est pas parce qu'on met une information ou des signaux que les gens vont forcément se retourner contre l'Etat. Par exemple, il y a des gyrophares sur le lac en cas d'orage ; ce n'est pas pour autant que l'on se retourne contre l'Etat si jamais un voilier sort quand même malgré cela. Il lui semble qu'il est normal de mettre des informations pour ceux qui descendent le fleuve. Il doute qu'il y ait vraiment des vulnérabilités juridiques en cas d'accident. Le département pourrait demander des avis juridiques sur cette question. M. Hodgers répond qu'il y a une différence lorsque les choses sont interdites. Il n'est pas interdit de naviguer en voilier, même en cas de tempête. Il partage globalement son avis : vu le contexte de besoin d'accès à l'eau, et la certaine maturité de la population vis-à-vis de cela, ils se doivent d'être un peu plus précis. Il n'y aura pas une information aussi codifiée que pour la navigation sur le lac ou les indications à la mer. Si l'on reprend ces systèmes, il faut se demander ce que cela représente dans l'esprit des gens. Il y a une certaine ambivalence. La Ville ne va pas mettre des maîtres-nageurs pour surveiller la baignade à cet endroit. Dans les autres villes comme Zurich, Berne ou Bâle, il n'y a rien du tout.

Une députée Verte demande où en sont les réflexions par rapport à la capacité d'accueil et à la préservation de l'environnement. M. Mulhauser répond que beaucoup de gens s'y rendent, ce qui fait que la force publique aménage quelque chose, par exemple des pontons avec des échelles. Il apparaît que tous les aménagements qui ont été faits ces dernières années ont un taux d'utilisation élevé lors des journées particulièrement chaudes, quand les gens ont des loisirs. Aujourd'hui, il y a une utilisation à fond sur les deux mois de l'été. Il souhaiterait lancer des études de provenance-destination pour savoir quelles sont les personnes qui viennent utiliser ces aménagements, et quand. Cela permettra de savoir si cela va continuer à être utilisé à fond s'ils

---

<sup>2</sup> <https://www.hydrodaten.admin.ch/fr/2606.html>

aménagent plus, ou si l'on pourra enfin arriver à répondre à l'entier de la demande sociale. Personnellement, il pense que même s'ils développent des centaines de mètres linéaires, il y aura encore une utilisation intensive. Il faudrait donc une planification. Il n'y a pas plus de réflexion que cela aujourd'hui, ils cherchent à aménager progressivement pour réguler les usages. Tant qu'il n'y a pas de portail pour entrer, avec un prix symbolique comme aux Bains des Pâquis, il est très difficile de réguler la capacité d'entrée.

La députée Verte demande s'il y a des seuils de qualité d'aménagement à ne pas dépasser pour ne pas engendrer une surutilisation. M. Mulhauser répond qu'il n'y en a pas. On constate qu'il y a aussi des phénomènes de mode, avec des groupes sociaux qui aiment se rencontrer à un endroit, puis à un autre l'année suivante, etc.

Un député UDC rappelle que la pointe de la Jonction dans son ensemble fait partie du site. Il y a eu le déménagement et la construction du nouveau dépôt, qui a coûté très cher. Il demande quand l'ensemble de la parcelle sera mis à disposition comme parc public, comme il devrait l'être, puisque c'est une zone de verdure. Actuellement, il y a plein de projets de la Ville qui ont lieu sur cet espace, mais qui n'ont rien à voir avec un parc public. M. Hodgers explique que le Conseil d'Etat avait cédé cette parcelle à la Ville, avec l'argument que la Ville faisait mieux les parcs publics que le canton. M. Ferretti indique qu'il y a eu un appel à candidatures. Il y a ensuite eu les différents projets sur le site. Aujourd'hui, on se trouve dans la suite : la Ville entend rouvrir un appel à projets, consolider la vision du site afin de le mettre à disposition du public le plus rapidement possible. Le projet prévoyait que, le temps de la procédure, il y ait une occupation temporaire pour éviter de bloquer le site pendant tout le temps d'élaboration du plan de site.

Le député UDC observe que le site est malgré tout dangereux. Il demande si l'Etat serait prêt à entrer en matière pour une collaboration avec la Ville de Genève, y compris financièrement, concernant la sécurisation du site via les pompiers, qui disposent d'un nouveau bateau qui a été présenté cet été. Les pompiers assurent un peu de présence sur ce site, ils ont une présence sur le lac. Pour des raisons d'effectifs, ils ne peuvent pas surveiller le site en permanence. Si l'Etat entre en matière, cela pourrait assurer une présence plus conséquente pendant les heures de fréquentation. M. Hodgers répond que l'Etat ne peut pas s'engager sur l'usage des ressources de la Ville. S'agissant de les financer, ils essaient d'éviter des financements croisés. L'Etat ne va pas mettre des maîtres-nageurs. Il rappelle que dans les autres villes il n'y a quasiment rien, à part quelques accès à l'eau. C'est un système basé sur la responsabilité individuelle. C'est plutôt leur optique aujourd'hui.

Un député PLR a le sentiment que les SIG sont l'acteur clé. Ce sont eux qui décident du débit, et tout vient de là. A la pointe de la Jonction, il y a une association subventionnée par les collectivités publiques qui vend de l'alcool et de la nourriture, à côté d'un ponton aménagé. Il a été décidé d'aménager, et le seul problème vient des SIG, car ce sont eux qui décident du débit. C'est donc à eux d'assumer et d'informer. L'Etat doit aménager le mieux possible. Il y a beaucoup de personnes sur le site, mais très peu de gens qui nagent. La question est de savoir comment servir au mieux la majorité des gens, qui restent sur les bords.

Un député PDC relève que le lac Léman est un réservoir ; au travers du barrage du quai du Seujet, il y a une régulation à tenir via les accords internationaux, et il faut avoir un débit constant sur le Rhône. Il pense qu'il serait possible de donner l'autorisation à la baignade dans certains horaires définis, car il y a des accords internationaux. Les SIG ne font pas non plus totalement ce qu'ils veulent, même s'ils ont une capacité de réserve importante. M. Hodgson répond qu'un moyen de préserver la biodiversité est en effet de stabiliser les débits. La conséquence pour les SIG serait des pertes commerciales, car ils varient les flux en fonction des prix. En théorie, cette conséquence pourrait être prise en charge par Berne – cela fait actuellement l'objet de débats. Cela ne supprimerait pas complètement les variations de débit, mais les variations à la journée disparaîtraient largement.

### **Audition du colonel Nicolas Schumacher, commandant et chef de corps du service d'incendie et de secours (SIS), et du lieutenant Nicolas Millot (SIS)**

M. Schumacher indique qu'ils sont présents aujourd'hui pour présenter quelques éléments de réponse par rapport à ce qu'ils ont pu lire dans le rapport sur la résolution (voir annexe). M. Millot explique que, depuis longtemps, Genève, et notamment le barrage du Seujet, leur pose quelques problèmes en termes d'intervention. C'est dangereux pour les personnes qui sautent et aussi pour les sauveteurs qui s'y trouvent. Depuis 2006, ils forment tout le personnel à la sensibilisation du risque quant au sauvetage en eau vive. Ils essaient toujours de sauver les gens, mais il est très difficile de ramener à la vie une personne qui est au fond de l'eau depuis plusieurs minutes. Le secteur concerné s'est développé à partir de 2010-2011 : c'est devenu un spot qui n'a fait que grandir depuis. Certains pointages de la police en 2017 quantifient jusqu'à 3000 personnes qui se baignent le week-end dans cette petite partie. Ils ont évolué avec des tactiques et techniques, avec l'ensemble des partenaires, afin d'avoir un plan stratégique qui s'adapte au Rhône.

Le bureau de prévention des accidents présente des statistiques sur le plan national. Depuis 2017, la baignade en eau libre est la 3<sup>e</sup> activité qui tue le plus de personnes en Suisse, après les randonnées en montagne et l'alpinisme. Il précise que 86% des personnes qui se noient sont des résidents suisses et non des étrangers comme on peut souvent l'entendre. Il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes. La tranche d'âge est relativement jeune. En 10 ans, en moyenne il y a environ 3 décès par noyade par année sur Genève. Seuls 5% des noyades se produisent dans les piscines, la plupart se produisent en eau vive. Le parcours qui les concerne fait 800 m de long par 100 m de large ; il est très compliqué à sécuriser. Ils essaient de proposer quelque chose qui est adapté à l'usage des baigneurs et baigneuses. En termes de normes, pour les piscines, il y a 2 sauveteurs pour une piscine de 50 m par 25, dans de l'eau statique. Si l'on appliquait le même ratio pour 800 x 100 m en eau vive, cela ferait un nombre immense de sauveteurs. Souvent, les personnes dans l'eau sont sauvées par de bons samaritains se trouvant à proximité. Les SIS ont donc décidé d'installer des bouées qui portent des numéros, ce qui permet aux gens qui les appellent d'indiquer à quelle hauteur ils se trouvent, grâce à ce numéro, et de s'aider de la bouée. Les secours arrivent en 7 minutes après l'appel. Ils sont très performants et efficaces, mais 7 minutes au fond de l'eau sont fatales. Un autre aspect est que le débit varie. En été, il peut y avoir 100 m<sup>3</sup>, ou 400 à 500 m<sup>3</sup>, ce qui complique aussi les choses. Par ailleurs, les seules normes qui existent en termes de sauveteurs sont celles de l'association des surveillants de piscine.

M. Schumacher précise qu'aucune intervention n'est effectuée par un corps d'intervention seul : il y a le SIS, la police de la navigation, la police cantonale en patrouilles pédestres, la police municipale, les forces sanitaires (SMUR, ambulanciers,...), et la Rega. Ils ont un partenariat avec la Rega, qui permet un gain de temps énorme, avec une vue aérienne pour repérer la victime le plus vite possible. Dans beaucoup d'interventions, ils retrouvent la personne dans l'eau, en situation délicate mais accrochée, par exemple à des piliers se trouvant dans l'eau. Ils ont donc développé des techniques pour récupérer cette personne le plus vite possible, par exemple avec des échelles accrochées depuis le bord. Avec le critère « sauvetage accident/noyade » (sauvetage à proprement parler et non recherche), ils interviennent entre 28 et 32 fois par année sur ce secteur, fort heureusement pas toujours avec des décès. Il y a des personnes qui se suicident, d'autres qui ont des accidents, d'autres qui sont sous l'influence de l'alcool ou de la drogue. Leurs interventions connaissent des succès et cela les motive grandement à persévérer.

Ce secteur est aussi dangereux pour eux-mêmes. Par exemple, quand ils passent avec le bateau sous le pont de Sous-Terre, il y a le risque que des gens

sautent depuis le pont et atterrissent sur le bateau. Sans vouloir le stigmatiser, le barrage est aussi dangereux pour eux. Quand il est ouvert, le courant est très puissant et le bateau peut perdre la maîtrise. Ils ont failli perdre leur batelier sur une intervention de ce type. Ils ont des discussions avec les SIG à ce sujet. Par exemple, dès que la centrale d'alarme reçoit un appel sur ce tronçon-là, elle communique avec les SIG, qui ferment le barrage dans un délai de 5 à 10 minutes. Cela permet aux sauveteurs de travailler dans des conditions plus sécurisées. Ils communiquent aussi avec d'autres cantons, comme Bâle, qui a un système de surveillance avec les pompiers sur un secteur donné sur le Rhin. Ils ont fait des formations communes avec Bâle pour s'assurer d'être au point sur les techniques de sauvetage et essayer d'évoluer sans être disproportionnés. Cette année, étant donné la très forte présence sur ce tronçon du Rhône, ils ont essayé de faire patrouiller le bateau durant les heures de pointe. Ils n'ont pas les effectifs pour le faire en permanence, mais quand ils peuvent le faire, ils essaieront de le faire. Ils ont pu constater que cela représentait un gain de temps énorme : quand ils reçoivent un appel, le bateau peut y aller directement et remplir sa mission. Ils ont eu d'excellents retours et résultats sur ces quelques jours où ils ont pu faire patrouiller le bateau à une heure de pointe.

Un député UDC demande s'ils ont une idée de ce que cela coûterait pour assurer une présence durant les heures d'utilisation. M. Schumacher répond qu'il faudrait se pencher dessus, et avant cela en avoir reçu la consigne politique. Il faut pouvoir estimer s'il faut des sauveteurs à terre, un bateau, durant quels horaires, etc.

Un député S observe que les informations qu'ils donnent sur la réalité du concept d'intervention à Genève pourront être interprétées de diverses manières d'un point de vue politique. La résolution pose la question de savoir s'il faut, au niveau cantonal, accompagner l'aménagement des rives, ou au contraire ne pas l'accompagner. Il y a plusieurs approches : ne rien aménager et laisser la responsabilité personnelle, aménager un peu car cela permet de réduire les risques, ou placer des gardiens en permanence sur tout le secteur, avec des horaires de baignade définis. Il demande comment eux souhaiteraient que leur réalité de terrain soit interprétée sur la question des aménagements.

M. Schumacher répond que son rôle n'est pas de définir des aménagements. Leur rôle est de s'adapter et de présenter une réponse opérationnelle. Ils vont faire des propositions en présentant quels sont les risques, quelle est l'occurrence du risque, et ce qu'ils préconisent de mettre en œuvre, puis c'est à leur autorité de les doter en moyens pour cela. Dans tous les cas, ils feront leur maximum pour toujours améliorer leurs interventions. Au niveau de la sécurité, il est clair qu'il est toujours très dur et marquant d'assister à la réanimation ou au décès de jeunes personnes ou de pères de

famille, et ils estiment qu'il serait bon de réfléchir à un concept un peu plus abouti.

Un député MCG s'étonne qu'il n'y ait pas de statistiques qui fassent la différence entre les personnes qui se suicident et les personnes qui ont un accident de baignade. Il demande par ailleurs s'ils tiennent une statistique du coût de ces interventions. M. Schumacher répond que les statistiques cantonales pourraient être retrouvées assez facilement, probablement auprès du Ministère public. Le SIS intervient dans un contexte, ils extraient la personne du danger, participent au traitement pré-hospitalier, puis la personne part. Ce qui se passe ensuite est une enquête de police et le SIS n'est pas au courant. En matière de coûts, on peut faire le parallèle avec les accidents de la route : cela engage beaucoup de moyens chers (temps de formation, matériel, bateaux, etc.). Ils ont un partenariat avec la base Rega Genève, où ils fournissent des prestations pour la Rega, et en retour ils peuvent bénéficier de l'hélicoptère pour les recherches ; il n'y a pas de facturation ni d'un côté ni de l'autre. Il n'y a pas de calcul précis quant aux coûts réels d'une opération de ce type, mais ils seraient élevés.

Le député MCG relève que, lorsqu'il y a une personne disparue dans le Rhône, le SIS est systématiquement obligé de partir avec des moyens lourds et de passer beaucoup de temps à chercher une éventuelle victime. Tout cela a un coût, et ces équipes de secours ne pourraient pas être engagées pour autre chose. M. Schumacher tient à préciser : quand il y a une intervention pour un sauvetage nautique, il y a la brigade de la navigation, le commissaire de police, un officier de direction, mais la responsabilité et la conduite générale des opérations revient au SIS. Quand ils estiment qu'il n'y a plus de chance de retrouver la personne vivante, par exemple après 45 minutes au fond de l'eau, ils transfèrent la responsabilité opérationnelle à la police. Cela leur permet de laisser un bateau, et non plus tous les moyens engagés, qu'ils peuvent retirer pour les engager ailleurs. Il y a donc une proportionnalité des moyens.

Un député PLR observe que les noyades représentent moins de 3% des décès dans le canton. Il salue leur travail, mais pense qu'il peut souvent être très vain. Il estime qu'il faut se poser la question des moyens engagés, et pourquoi ils le sont. Sauter d'un pont en étant aviné ou drogué a des conséquences. L'enjeu se situe au niveau de la prévention pour toutes les personnes qui se trouvent sur les rives tout au long de l'année. M. Schumacher répond que la trentaine de départs en intervention annuelle du SIS, des patrouilles de police, etc., et l'engagement de moyens sanitaires permettent aussi d'avoir un résultat aussi bas quant aux personnes noyées par année. Ils sauvent la personne qui serait décédée si ces différents corps de secours n'étaient pas intervenus. Par ailleurs, quand un appel arrive, ils ne cherchent

pas à savoir quelle est la raison pour laquelle la personne est dans l'eau. Il y a eu par exemple une recherche au barrage à Verbois : un cas où ils ont retrouvé un enfant qui avait été jeté à l'eau par son père ; quand ils reçoivent des appels, ils engagent des moyens. Il est parfois difficile d'être proportionnel et d'estimer quels sont les moyens nécessaires.

Le député PLR demande s'ils ont besoin de plus de moyens et s'ils songent à des choses qu'il faudrait modifier. M. Schumacher répond que, pour garantir une grande alarme avec les moyens cohérents, ils ont actuellement les moyens pour y répondre. La réflexion qui doit maintenant être menée est d'ordre politique, quant à savoir s'il faut créer des postes de secours le long du Rhône ou non.

M. Millot donne l'exemple de Berne, avec 10 000 personnes qui descendent l'Aar chaque week-end. Il y a des visuels le long de la rivière qui indiquent comment se comporter. Ce qui manque à Genève, c'est que cela fait à peine dix ans qu'il y a cette culture. A Berne ou Bâle, ce sont les grands-parents qui emmènent leurs petits-enfants faire cela. Il manque à Genève la culture de la nage, qui est en train de s'installer. Une grande différence est qu'à Berne, le barrage est à l'arrivée, alors qu'il est au départ à Genève. A Berne, les quatre derniers kilomètres sont complètement équipés, avec des escaliers, des visuels, etc. Exceptionnellement, le week-end il y a un gardien à l'arrivée pour surveiller.

Une députée MCG observe que leurs statistiques montrent que ce sont majoritairement des hommes qui sont victimes d'accidents de baignade. Elle a l'impression que, quelles que soient les mesures prises, il y aura toujours des casse-cous qui voudront montrer leur force et se mettront dans ce genre de situations. Il n'y a pas grand-chose à faire contre cela. Elle évoque le cas de son fils qui fait la descente du Rhône avec une petite embarcation. Elle demande si les accidents avec ce type de mini-embarcations sont fréquents et ce que l'on peut donner comme information aux jeunes. M. Millot répond que ces descentes en petits bateaux sont effectivement très fréquentes, et il y a beaucoup d'accidents les impliquant. Il y a une vraie effervescence autour de cela, et la promotion touristique y participe.

Un député Vert comprend qu'ils sont refroidis par des propositions d'aménagements et des problèmes qui ont pu les suivre, mais qu'ils ne seraient pas non plus contre une impulsion politique pour un concept. S'ils veulent une impulsion, il demande si ce serait pour avoir seulement la légitimité de proposer, ou bien cette légitimité accompagnée de moyens. Il demande s'ils savent quelles sont les principales causes de noyades, et si le pont de Sous-Terre est une des principales causes de danger. Si c'est le cas, il faudrait peut-être le protéger avec des filets pour empêcher les plongeurs à cet endroit.

M. Schumacher répond que la question de savoir s'il faut ou non aménager est là depuis des années. Ils ont participé à de nombreux groupes de travail. Il y a eu ces points d'accroche dans l'eau de 2017, mais quand il y a eu des problèmes et qu'ils ont dû justifier pourquoi ils avaient installé ceci, ils l'ont un peu mal vécu. Si l'autorité politique décide d'aller de l'avant, il faut vraiment remettre autour de la table les différents partenaires communaux, cantonaux, le SIS, etc., ainsi que des experts. Ils auront le courage de persévérer et d'oser proposer quelque chose. Ce serait une proposition de concept pour sécuriser le site en amont de l'accident. Pour cela, il faut centraliser et se coordonner avec l'entier des acteurs qui sont partenaires.

M. Millot répond, concernant les noyades, que ce sont des données de police. Concernant le pont de Sous-Terre, les services de la Ville avaient eu la volonté de le protéger, mais cela n'aboutit pas, car il faut en retour proposer une alternative aux gens qui plongent depuis ce pont, sans quoi ils trouveront toujours un moyen de contourner les obstacles. Il pense qu'il y a bien d'autres soucis à régler avant celui du pont de Sous-Terre. Le député Vert relève qu'il n'y a donc pas de lieu ou de situation qui ressorte particulièrement par rapport à leurs interventions de sauvetage. M. Millot le confirme. Du moment qu'il y a un point d'eau, il y a la possibilité d'une noyade.

Un commissaire PDC demande quelles sont leurs relations avec les associations de sauvetage qui travaillent sur le lac. Il se demande s'il ne faudrait pas élargir la responsabilité collective au travers d'une association qui viendrait seconder les tâches régaliennes de l'Etat. M. Schumacher répond que la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL) a pour objectif de garantir une garde le maximum de jours de l'année. Elle fait un travail remarquable. Les cinq sociétés genevoises sont alarmées par la police. Quand on parle de concept sur le Rhône, le fait de les intégrer est une question qui devra certainement être posée sur la table, tout en regardant la disponibilité des uns et des autres.

Un commissaire PLR relève qu'il faut être pragmatique et faire le constat que les gens iront de toute façon se baigner à cet endroit-là. Partant de là, il faut faire de la prévention et réfléchir à des mesures. A Berne et à Bâle, cette pratique est ancrée dans les mœurs, et les gens ont pu se les approprier. La question est de savoir quels aménagements éventuels pourraient être mis en œuvre pour limiter le risque, sachant que le risque zéro n'existe pas. Il demande s'il y a une ou deux mesures qui pourraient être prises pour sécuriser ce secteur. M. Millot répète que si l'on veut que les jeunes ne sautent plus du pont, il faut leur proposer autre chose. Il y a eu le succès des installations à Cologny, il y a maintenant un projet en rive droite devant le palais Wilson, Port Gitana s'est développé, etc. Ces aménagements ont déjà fait leurs preuves sur le canton, les

connaissances techniques sont là. Il faut aussi continuer la prévention. Ils avaient par exemple fait une brochure dans plusieurs langues. La connaissance s'améliore et il faut continuer à amener cette culture.

### **Discussions conclusives, débats et votes**

Dans le but de tenir compte de l'audition du SIS et d'introduire la notion de sécurité dans la résolution, un député UDC propose l'amendement suivant (nouvelle invite) : « *à étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec la Ville de Genève et tous les acteurs concernés, un concept de sécurité durant les heures de fréquentation pendant la période d'avril à septembre ainsi qu'une participation financière* ». La période d'avril à septembre est la période de forte affluence sur ce site. Il a conscience que la mention de la participation financière risque de froisser certains groupes – cette partie-là peut éventuellement être supprimée. Personnellement, il n'est pas satisfait par la proposition sur le pont, mais il peut vivre avec. Chacun a mis en avant ses propositions, lui-même propose celle-ci et espère que cela pourra rallier d'autres personnes. Si cet élément est ajouté dans le texte, il acceptera la résolution dans son ensemble.

Un député S présente un autre amendement sur le volet sécuritaire : « *à s'assurer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, que le concept de sécurité en vigueur tiennent compte des pics prévisibles de fréquentation sur le site* ». Il constate un certain nombre de divergences entre les deux amendements. D'une part, « s'assurer » est un verbe plus déterminé que « étudier ». Ensuite, l'amendement S évoque une collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, ce qui peut impliquer d'autres services que ceux de la Ville. Concernant le concept de sécurité lui-même, il a retenu de l'audition du SIS que la situation actuelle convenait et que les interventions étaient efficaces. Il ne voit pas bien l'intérêt de préciser davantage le terme générique « les pics prévisibles de fréquentation du site », en spécifiant une certaine période de l'année ou des heures. Enfin, il s'opposera à la mention de la participation financière, qui est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a renvoyé la résolution devant la commission. Pour le Conseil d'Etat, il faut que ce soit très clair que le canton ne participerait pas financièrement à ces aménagements et à ce concept.

Un député PLR remarque que c'est un endroit très fréquenté et qu'il faut l'aménager et le rendre accessible au plus grand nombre. La question de la sécurité et de la responsabilité s'ouvre maintenant. Selon lui, il y a un concept de sécurité : il ne se permettrait pas de remettre en question ce que font les professionnels. A partir du moment où l'on fait référence à un concept de sécurité, le fait est que, même s'il n'y a pas d'obligation dans la résolution, à

partir du moment où l'institution reçoit le texte, elle en est quelque part responsable. Il n'est pas favorable à l'idée d'intégrer cette donnée-là dans la résolution, qui vise d'abord la construction d'aménagements. Il y a aussi la question des débits, avec le fait que les SIG doivent mieux baliser ce qu'ils font avec le courant. On l'a encore vu récemment avec ce qui s'est passé dans l'Arve, qui est probablement lié à des questions d'électricité sur une centrale des SIG. Personnellement, c'est un domaine dans lequel il a une approche très libérale : c'est une rivière en eau vive, c'est dangereux, c'est annoncé et donc ceux qui s'y baignent le font à leurs risques et périls. Leur rôle est que cela soit le plus agréable possible pour ceux qui sont en bordure, qu'ils y aient accès, et que les risques soient bien signalés. Il voit mal le canton s'immiscer là-dedans, ce qui le rendrait responsable. Les pompiers l'ont dit pendant leur audition, ils ont un goût très amer quant à la dernière fois qu'il y a eu des aménagements et qu'ils ont dû supporter les appels à témoigner et à donner des renseignements. Il est favorable à ne voter aucun des amendements proposés et à laisser le texte de base. S'il faut absolument aller dans l'une des deux directions, il va au maximum dans celle proposée par le S, avec quelques sous-amendements.

Un député Vert n'est pas certain de saisir l'approche libérale dans le fait de demander à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve sans concept de sécurité. Le curseur lui semble ici assez fin. En outre, le commandant a dit qu'ils intervenaient en sauvetage, comme pour tous les cas de figure, mais il n'y a pas une anticipation spécifique pour accompagner les moments de forte fréquentation de ce secteur. Cela peut inclure différentes choses, notamment la gestion du débit par les SIG. Ce n'est pas seulement le SIS, d'autres acteurs pourraient y contribuer. Le commandant l'a dit : le SIS n'a pas la légitimité pour organiser cela, mais s'il y a une impulsion politique qui leur donne cette légitimité pour participer à la construction de cela, cela pourrait être fait. Il a un peu l'impression que c'est ce qu'ont demandé les représentants du SIS. Il ne voit pas pourquoi ils n'entreraient pas en matière là-dessus.

Un député EAG relève que les deux amendements disent essentiellement la même chose, à savoir qu'il faut mettre en place un concept de sécurité pendant les pics de fréquentation sur le site. L'un dit qu'il y a déjà un concept, l'autre pas. Il y a un concept de sécurité général, qui correspond à l'intervention classique des sauveteurs, mais il n'y a pas un concept de sécurité sur le lieu même qui assure une permanence à cet endroit. Les pompiers ont mentionné que, lorsqu'ils en avaient la possibilité, il y avait une équipe sur place prête à intervenir, mais ce n'est pas toujours le cas. Les deux amendements lui conviennent, à condition que celui de l'UDC soit modifié pour ne pas intégrer la dimension financière. Sur le fond, il aimerait bien qu'il y ait la même chose

qu'au bord de la mer, avec une zone délimitée, et un pompier qui serait là en permanence, prêt à intervenir.

Une députée MCG rappelle qu'après 7 ou 8 minutes, il n'y avait plus de chance de retrouver la personne en vie. C'est quelque chose dont il faut tenir compte, car on peut se demander pourquoi mobiliser des gens si l'intervention n'est de toute façon plus indispensable. Une autre chose l'a frappée : à présent, un petit bateau précède la barge pour avertir du danger. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a rien du tout qui est fait pour la sécurité. Par ailleurs, on ne peut pas empêcher les gens de prendre des risques et d'aller dans l'eau. Selon elle, plutôt qu'avoir une organisation pour porter secours aux gens, il faudrait faire beaucoup d'information et de prévention pour que les gens soient conscients des risques qu'ils prennent. Elle revient sur ce qui s'est passé dans l'Arve récemment, où trois êtres se sont fait électrocuter dans l'eau ; il faut à son avis une information beaucoup plus qu'une installation de sauvetage. Elle rappelle aussi la statistique du nombre de morts dans la pratique d'un sport : la baignade et la natation ne sont pas ce qui tue le plus, ce sont la randonnée en montagne et l'alpinisme. La baignade en eau libre vient en troisième. Dans les autres villes, les gens ont l'habitude de se baigner dans les fleuves et rivières, ils connaissent les dangers et les gèrent beaucoup mieux qu'ici, c'est pourquoi elle parle de prévention et d'information.

Une députée Verte reste avec le regret que la commission n'ait pas accepté de ne conserver que la première invite. Il y a une forte pression sur le milieu, qui est un milieu naturel, avec des variations du niveau d'eau induites artificiellement. Demander le développement d'infrastructures d'accès va augmenter la fréquentation du site, et avec elle les risques d'accident. Il faut être cohérent : si on demande d'augmenter la possibilité d'accéder au cours d'eau, il faut aussi développer les mesures de sécurité. Cela dit, personnellement, elle pense que la résolution devrait se contenter de la première invite. Elle rappelle enfin que M. Hodggers avait suggéré de remplacer la dernière invite par « à étudier la mise en place d'un pont pédestre en aval du pont de Sous-Terre ».

Un député Vert revient sur ce qui leur a été présenté plusieurs fois en images : des piscines intégrées dans l'eau (Badi), comme devant le pont de la Machine. Cela pourrait être intéressant, car ça a l'avantage de dire que, au sein du Badi, c'est sécurisé, et qu'autour ça ne l'est pas. Cela est faisable et pourrait être spécifié dans la résolution. Par ailleurs, M. Millot a dit que les enjeux de sécurité s'étendent maintenant jusqu'au Lignon. La résolution parle spécifiquement du tronçon en aval du pont de Sous-Terre. Il pense qu'il faut garder cet esprit-là : s'il y a quelque chose de plus ou moins sécurisable, c'est ce tronçon-là, et pour le reste c'est simplement de la prévention. Si on parle

d'augmenter la sécurité et que le concept va jusqu'au barrage du Verbois, c'est complètement déraisonnable.

Après plusieurs échanges et propositions, la commission s'entend sur un amendement à la 3<sup>e</sup> invite (ajouter « notamment Badi »), sur la reprise de l'amendement suggéré par M. Hodgers à la 5<sup>e</sup> invite (« à étudier... ») et sur une nouvelle invite de synthèse pour le volet sécuritaire : « à s'assurer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, qu'un concept de sécurité tienne compte de l'augmentation de la fréquentation sur le site (secteur délimité et contrôlé) ».

### Vote

Le président met aux voix l'amendement à la 3<sup>e</sup> invite :

**« à développer les accès à l'eau et les délimitations nécessaires à la baignade dans le fleuve (notamment Badi) »**

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

**L'amendement est accepté.**

Le président met aux voix l'amendement à la 5<sup>e</sup> invite :

**« à étudier la mise en place d'un pont pédestre en aval du pont de Sous-Terre »**

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

**L'amendement est accepté.**

Le président met aux voix l'amendement proposant l'ajout d'une nouvelle invite :

**« à s'assurer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, qu'un concept de sécurité tienne compte de l'augmentation de la fréquentation sur le site (secteur délimité et contrôlé) »**

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

**L'amendement est accepté.**

Le président met aux voix l'ensemble de la R 973 A ainsi amendée :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : –

**La R 973 A, ainsi amendée, est acceptée.**

*Catégorie de débat préavisée : Extraits*

Commission de l'aménagement  
R 973-A  
24 août 2022

ANNEXE





Date de dépôt : 8 février 2022

**Rapport**

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de résolution de M<sup>mes</sup> et MM. Pierre Nicollier, Pierre Conne, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, Helena Rigotti, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Souheil Sayegh, Daniel Sormanni, Sylvain Thévoz, Emmanuel Deonna, Nicolas Clémence, Grégoire Carasso pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre

7/53

R 973-A

La démocrate-chrétienne demande s'il y a eu des études analysant le rapport entre aménagements des rives et réduction des accidents.

M. Nicollier répond qu'il ne le sait pas. A Berne, la baignade dans l'Aar est un élément de promotion touristique ; ils font de la publicité pour que les habitants d'autres villes viennent s'y baigner. Il est très bien indiqué où l'on peut sortir du cours d'eau, quelles sont les distances, etc.



Evolution du nombre de tués lors de la pratique d'un sport selon le sport 2000–2019

Sport	Année											Moyenne sur une année					
	'00	'05	'10	'11	'12	'13	'14	'15	'16	'17	'18	'19	Σ 2000-2019	Ø 2000-2019	Ø 2010-2019	Ø 2015-2019	
Randonnée en montagne	40	38	57	68	28	40	35	64	45	45	50	51	923	46	48	51	
Alpinisme	28	26	20	37	23	27	16	28	27	22	20	18	571	29	24	23	
Baignade/ natation (eaux libres)	10	19	13	21	17	23	8	32	28	18	20	19	350	18	20	23	
Ski de randonnée	9	16	27	23	16	16	19	24	17	8	34	26	346	17	21	22	
Ski hors-piste	8	6	2	7	7	6	9	9	7	4	7	5	162	8	6	6	
Parapente	4	5	5	5	8	8	12	11	14	4	9	4	148	7	8	8	
Ski alpin	9	7	4	8	7	4	1	4	7	2	5	4	118	6	5	4	
Base jump				3	5	7	8	8	10	9	4	11	5	98	5	7	8
Escalade	2	8	7	6	5	2	1	3	4	2	9	3	88	4	4	4	



Rapport 2020  
Forum de sécurité aquatique FSA

**46 noyades mortelles par année, dont 6 touchant des touristes étrangers**



Résidents suisses

**86 %**



Touristes étrangers

**14 %**

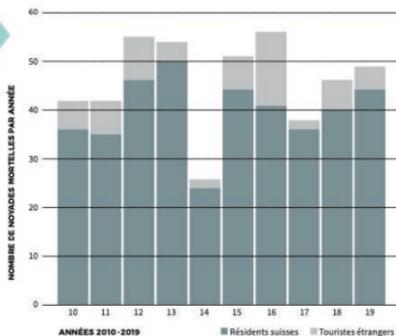


Fig. 1. Ampleur des noyades en Suisse; source: Statistique BPA 2020 des accidents de sport mortels

[https://www.slr.ch/fileadmin/user\\_upload/SLRG\\_CH\\_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA\\_Rapport\\_2020.pdf](https://www.slr.ch/fileadmin/user_upload/SLRG_CH_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA_Rapport_2020.pdf)



Rapport 2020  
Forum de sécurité aquatique FSA

**Principaux concernés : hommes âgés de 15 à 29 ans**



Hommes

**84 %**



Femmes

**16 %**

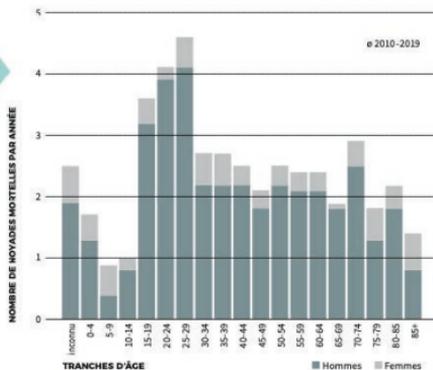


Fig. 3. Victimes de noyade; source: Statistique BPA 2020 des accidents de sport mortels

[https://www.slr.ch/fileadmin/user\\_upload/SLRG\\_CH\\_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA\\_Rapport\\_2020.pdf](https://www.slr.ch/fileadmin/user_upload/SLRG_CH_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA_Rapport_2020.pdf)



### Lieu de la noyade

En Suisse, la plupart des noyades surviennent en eaux libres. Le nombre d'accidents dans les rivières et les ruisseaux est tout aussi élevé que celui dans les lacs et autres eaux stagnantes. Ces données ne permettent pas de tirer de conclusions quant au risque de noyades. On peut toutefois partir du principe que la baignade et la natation dans les piscines publiques présente un risque de noyade beaucoup plus faible que les mêmes activités en eaux libres. Le nombre de noyades par canton reflète globalement l'existence de cours d'eau et d'eaux stagnantes dans la région, bien que la présence de centres urbains à proximité de l'eau influence également le nombre d'accidents.

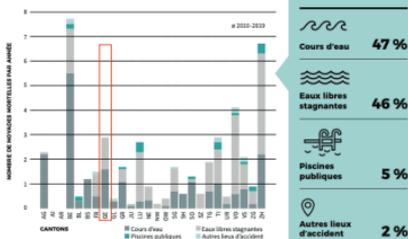
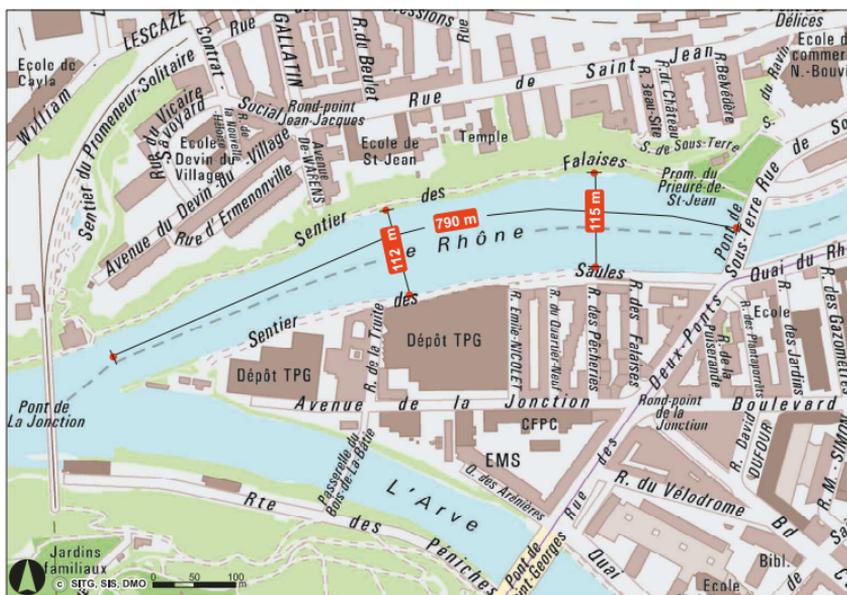


Fig. 4. Lieu de la noyade, source: Statistique FFS 2020 des accidents de sport nautiques

[https://www.slrq.ch/fileadmin/user\\_upload/SLRG\\_CH\\_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA\\_Rapport\\_2020.pdf](https://www.slrq.ch/fileadmin/user_upload/SLRG_CH_2015/Organisation/Wasser-Sicherheits-Forum/2020/FSA_Rapport_2020.pdf)



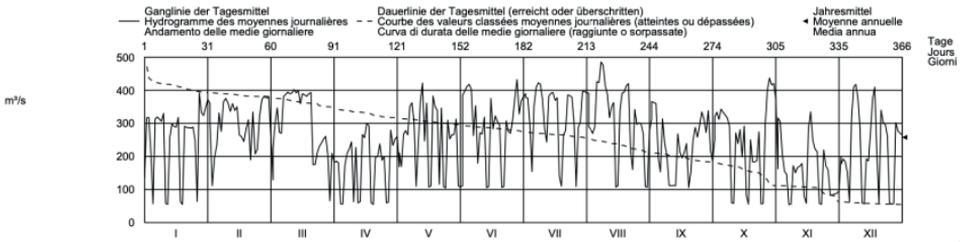
### Dispositif actuel de secours sur les berges

Le SIS a acheté et installé en juillet 2017, 7 bouées sur les berges (budget 7'700).



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV -  
Données et prévisions hydrologiques



**NORME RELATIVE A LA SURVEILLANCE DES PISCINES ET DES BAINS PUBLICS****PREAMBULE**

La sécurité de la baignade ne fait pas l'objet en droit suisse à l'heure actuelle d'une loi au sens formelle, ni d'un corps de règles exhaustives et contraignantes.

*Article 2 Champ d'application*

..... Par piscines et bains publics, il faut entendre une installation comprenant une ou plusieurs zones d'eau naturelles ou artificielles destinées à la baignade, à la natation, aux loisirs.....

*Article 5 Responsabilité personnelle de l'utilisateur*

Il est **impossible d'écartier tout danger et d'éviter tout accident**.

En particulier, chaque baigneur est tenu de ne pas s'exposer, lui-même ou un tiers, à un danger qu'il ne maîtrise pas.

*Article 14 Organisation de la surveillance des baigneurs*

Les postes de surveillance tiendront compte de la configuration des lieux et viseront à permettre au personnel de surveillance d'avoir une vision sans barrières, ni angle mort, de tous les volumes d'eau à surveiller.